

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
MAIRIE
616, rue Principale
62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Benoit AGEORGES, Maire

Présents : Mmes et M. AGEORGES Benoit, RETAUX Annabelle, VANPOULLE Jean-Noël CLEENEWERCK Marie, MESER Delphine, BLANQUART Corine, LANVIN Emmanuel, REGOST Claude, MACREZ Christelle, CARON Patrice, PRUVOST Francis, GERMAIN Patrick.

Absents représentés : MERLIER Christophe par PRUVOST Francis

Absent non représenté : CAULIER Albert
CARON THOREL Magali

Secrétaire de séance : GERMAIN Patrick

La lecture du compte rendu de la réunion précédente n'appelle aucune observation.

M. PRUVOST apporte des informations supplémentaires sur les absences de M. CAULIER Albert aux réunions. Ce dernier aurait envoyé une lettre de démission en Mairie en août 2021. M. le Maire répond qu'aucune démission n'a été reçue en mairie.

Remerciements

Nous avons reçu les remerciements :

- M. et Mme MACQUET pour le bon naissance offert pour la naissance de leur fille Garance
- Du personnel de cantine pour la modification des horaires de la pause méridienne favorisant ainsi la qualité du service rendu aux enfants.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Afin de pallier au manque de crédits pour payer certaines factures il convient de procéder à des virements de crédits. Ainsi, il est proposé les opérations suivantes :

Chapitre	Article	Objet	Montant
20	2031	Frais d'étude	+20 000€
21	21312	Bâtiments scolaires	-5 000€
21	2158	Autre matériel et outillage	-5 000€
21	21534	Réseaux d'électrification	-10 000€

Chapitre	Article	Objet	Montant
67	6713	Secours et dots	+2400€
67	678	Autres charges exceptionnelles	+100€
67	6714	Bourses et prix	+500€
022	022	Dépenses Imprévues	-3000€

➤ **Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable aux écritures ci-dessus.**

DEMANDE FARDA POUR DEFENSE INCENDIE

Dans le cadre du projet de lotissement Domaine des Fleurs un renforcement de canalisation et la pose d'un poteau incendie est, nécessaire. Le devis reçu est de 4 766.86 € HT (5 720.23 € TTC). Avec le Département il est possible d'obtenir une subvention au titre du FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole). Le taux de subvention possible est de 40% du montant HT des dépenses (avec un plafond de subvention de 500 € par poteau et 2 000 € par prise d'eau) soit une subvention possible de 1 906.75 €.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable à l'élaboration de la demande de subvention.

CONVENTION AVEC LE CDG

Le CDG de la Fonction Publique Territoriale du Pas de Calais propose d'adhérer au dispositif de lutte contre les actes de violence à l'égard des agents territoriaux dans le cadre de leur exercice professionnel (à noter que l'existence d'un tel dispositif est obligatoire dans chaque commune). La commune ne cotisant pas au titre de la cotisation additionnelle la participation serait au prorata du nombre d'agents couverts par le dispositif à l'échelle départementale : Le montant définitif de l'adhésion sera prochainement connu et porté à la connaissance du Conseil. Il semble préférable pour l'ensemble du conseil municipal de rejoindre celui proposé par le CDG et ainsi de profiter du principe de mutualisation des compétences et de limitation des dépenses.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion à ce dispositif.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable à

- **la signature de la convention avec le CDG62**
- **la signature du certificat d'adhésion.**

NOUVEAUX STATUTS DE LA CAPSO

La CAPSO a vu ces dernières années plusieurs communautés de communes la rejoindre. Chacune d'entre elles possédait ses propres statuts, qui, même s'ils étaient proches faisaient apparaître quelques doublons ou autre. Par délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2022, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) a approuvé un projet de modification de ses statuts lui permettant de clarifier ses champs d'intervention vis-à-vis des communes membres, de sécuriser l'exercice de ses compétences, de rendre plus lisible son action auprès du public. Ce projet a été notifié aux communes par courrier reçu le 7 juillet 2022 et envoyé par mail à l'ensemble du conseil municipal le 13 septembre.

Conformément à la réglementation en vigueur, les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de cette notification pour se prononcer. A l'issue de cette consultation, si le projet est approuvé par une majorité qualifiée de communes (à savoir deux-tiers des communes représentant 50% de la population ou inversement), les statuts seront approuvés par arrêté préfectoral avec effet au 1^{er} janvier 2023.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable aux nouveaux statuts de la CAPSO.

FACTURES CANTINE GARDERIE PAYEES HORS DELAI

La commune rencontre à chaque facturation des difficultés à recouvrer dans les délais les sommes dues au titre de la fréquentation des services municipaux de cantine ou garderie. La facturation est établie fin de mois pour un paiement dans le courant du mois suivant. Si la très grande majorité des familles règlent en temps et en heure, un petit nombre tarde à le faire. Ceci malgré les mails ou courrier de relance.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le principe d'une majoration de 10% du montant de la facture si paiement hors délai. De plus l'accès au service de réservation sera bloqué.

Les familles seront informées rapidement.

DIVERS

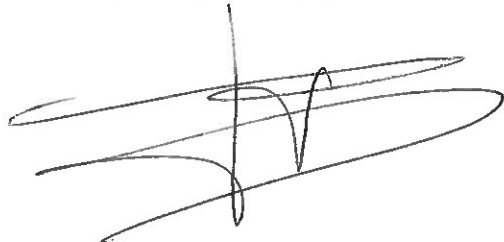
- M le Maire porte à la connaissance du conseil le courrier de M. Baudry Trésorier Principal de Saint-Omer. Celui-ci félicite la commune pour la qualité de ses comptes financiers. Le score Indicateur de Pilotage Comptable est de près de 91%
- Dans le contexte général d'économies d'énergie le conseil municipal décide de limiter les illuminations de Noël. Celles habituellement installées sur les éclairages publics dans les rues ne seront pas installées. Concernant les bâtiments communaux :
 - > école Marcel Pagnol avant et après les vacances scolaires
 - > bibliothèque : rien
 - > salle polyvalente : jusqu'à la cérémonie des vœux
 - > mairie : uniquement pendant les vacances scolairesL'information sera portée à la population dans l'info du mois de novembre.
- M. REGOST intervient en proposant au conseil municipal de réfléchir à la création d'un comité des fêtes dans le but de dynamiser et d'élargir les manifestations dans la commune. Cette proposition reçoit un accueil favorable. Un appel à volontaire sera fait dans l'info du mois prochain et un point sera apporté lors de la prochaine réunion de conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h32.

A l'issue de la réunion, M. DUQUENOY Joël accompagné de Mme WISSOCQ Nathalie sont intervenus pour présenter et informer les conseillers de toutes les compétences de la CAPSO.

Le secrétaire de séance,

Patrick GERMAIN



Le Maire,

Benoit AGEORGES

